

Neerinckx Timmy

Van: ConsCom FDFBSA <conscomfdfbsa@gmail.com>
Verzonden: zondag 19 januari 2014 0:22
Aan: Secrétariat communal (AC-BERCHEM); Dupont Monique
Onderwerp: Interpellation Conseil 23 janvier

A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins

Avenue Roi Albert 33

1082 Berchem-Sainte-Agathe

Concerne : Impact de l'annulation de la prime vie chère aux agents régionaux L'arrêté gouvernemental qui octroie une prime vie chère aux seuls agents régionaux domiciliés à Bruxelles a été annulé par le Conseil d'Etat qui l'a estimé discriminatoire. La CGSP annonce qu'elle soutiendra toute action en justice du personnel non bruxellois qui souhaite recevoir une telle prime. Qu'en est-il pour le personnel communal? Si la prime vie chère 2013 a été payée, quel coût pourrait avoir une obligation de l'étendre aux agents non bruxellois qui obtiendraient gain de cause devant les Tribunaux? Pour 2013, la prime vie chère a-t-elle été payée et le subside régional qui la finance a-t-il été reçu ? Quant est-il pour cette année ?

Nicolas Stassen
Conseiller communal
0496471061